



COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

Le 1^{er} mars 2023

COMMUNIQUÉ CONCERNANT LE NOUVEAU SERVICE DE TRANSMISSION D'UNE COPIE DE COURTOISIE

À compter du 1^{er} mars 2023, le ministère de la Justice offrira aux justiciables et aux avocats un Service de transmission d'une copie de courtoisie à la Cour supérieure. Cet outil sera accessible via le site des Services judiciaires numériques, dans la section du Greffe numérique judiciaire du Québec (GNJQ).

Dans la **division de Montréal**, le service sera offert à **tous les districts**, alors que dans la **division de Québec**, le service sera offert à titre de projet pilote aux districts d'**Abitibi – secteur Amos, Québec et Saint-Maurice**.

Le Service de transmission d'une copie de courtoisie à la Cour supérieure permet de transmettre électroniquement des **documents qui ont déjà été déposés au greffe** (pièce, procédure, plan d'argumentation, cahier de sources), mais dont le **court délai** de production peut faire en sorte qu'ils ne se retrouvent pas dans le dossier physique mis à la disposition du juge pour l'audience. Les copies de courtoisie ainsi transmises pourront être consultées par le juge jusqu'au jour de l'audience, mais elles seront par la suite automatiquement détruites.

Il s'agit d'un outil **sécuritaire** qui vise à éliminer les échanges de documents par courriel.

À noter que le service pourra seulement être utilisé dans les dossiers **en matière civile ou familiale**.

Marie-Anne Paquette
Juge en chef

Catherine La Rosa
Juge en chef associée